

Le diocèse de Coire biffe le poste d'exorciste

Autor(en): **Wenger, Susanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **50 (2023)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1051956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le diocèse de Coire biffe le poste d'exorciste

Ces dernières années, le diocèse de Coire avait à son service un exorciste afin de délivrer les fidèles des supposés démons qui les hantaient. L'exorciste est mort, et son poste disparaît avec lui. Le nouvel évêque affirme que pour les âmes tourmentées, il existe des thérapies.

SUSANNE WENGER

Les exorcismes servent à délivrer les gens du Mal et d'une supposée possession démoniaque. En dépit des Lumières, ils existent encore, y compris dans une Suisse toujours plus sécularisée. Au diocèse de Coire, c'était le vicaire épiscopal Christoph Casetti qui les menait à bien. Il est décédé en 2020. Le diocèse a alors renoncé à pourvoir son poste, comme il l'a annoncé à la fin de l'an dernier. L'évêque Joseph Maria Bonnemain a justifié personnellement sa décision dans une émission de la radio suisse. «Nous sommes tous des êtres humains, avec nos forces et nos faiblesses», a-t-il déclaré. Pour les situations difficiles, il existe des «solutions normales, c'est-à-dire médicales, psychologiques et psychothérapeutiques». Selon lui, il est donc inutile d'y rechercher des «causes secrètes».

Le diocèse de Coire, sis dans le chef-lieu du canton des Grisons, fait partie de l'Église catholique romaine, l'une des trois Églises nationales de la Suisse. Âgé de 74 ans, Joseph Bonnemain le dirige depuis deux ans; il a été nommé par le pape François. Avant de se consacrer à la théologie, Joseph Bonnemain a obtenu un diplôme de médecin. En tant que prêtre, il a été aumônier d'hôpital dans le canton de Zurich. À la radio, il a déclaré qu'au cours de toute sa carrière spirituelle, il n'avait jamais rencontré quelqu'un nécessitant un grand exorcisme. Les fidèles à l'âme tourmentée ont besoin, selon lui, «de soutien, de prière, d'offices adaptés, mais pas forcément d'un exorcisme».

Eau bénite et crucifix

En biffant le poste d'exorciste, le nouvel évêque de Coire a mis fin à un service pour lequel le diocèse était jusque-là connu loin à la ronde. Cer-



Le chanoine Christoph Casetti († 2020), surnommé «le chasseur de démons le plus connu de Suisse», a été le dernier exorciste du diocèse de Coire. Photo Keystone

tains observateurs relient sa décision à la lutte d'influence que se livrent depuis plus de 30 ans conservateurs et forces réformatrices au sein de l'évêché. Deux des prédécesseurs de Bonnemain, les évêques Wolfgang Haas (en exercice de 1988 à 1997) et Vitus Huonder (de 2007 à 2019), étaient extrêmement conservateurs et divisaient l'opinion. Comparé à eux, l'actuel évêque est réputé ouvert et prêt au dialogue. Rome lui aurait confié la mission de combler les fossés existant au sein du diocèse, qui compte

près de 700 000 catholiques et englobe plusieurs cantons ruraux et la métropole de Zurich.

La tradition de l'exorcisme dans l'Église catholique est ancienne. Il existe un petit exorcisme et un grand exorcisme. Le premier est constitué d'une prière, le second obéit à un rituel remontant au XVII^e siècle. Au cours de celui-ci, l'exorciste enjoint au démon de quitter le corps de la personne considérée comme possédée. Outre la prière, il utilise des instruments comme de l'eau bénite et

des crucifix. En Suisse, on pratique davantage de petits exorcismes que de grands, si tant est qu'on en pratique. Y sont habilités les prêtres nommés par un évêque. Au diocèse de Coire, Christoph Casetti était l'exorciste en chef. Son avis mortuaire indique qu'il remplissait officiellement cette fonction, parmi d'autres, depuis 2014.

Des voix critiques

Une station de radio allemande a un jour taxé Christoph Casetti de «chasseur de démons le plus connu de Suisse». Lui-même a défendu plusieurs fois publiquement les rituels catholiques face aux voix critiques qui s'élevaient au sein et en dehors de l'Église. Et qui reprochaient au diocèse de Coire d'entretenir par l'exorcisme une vision du monde traditionaliste et autoritaire. Un théologien lucernois déclarait en 2017 à la télévision suisse que le diable avait toujours été l'un des moyens de pression de la «pédagogie noire» de l'Église. Des psychiatres redoutaient que les croyants atteints de maladies psychiques renoncent aux thérapies qui avaient fait leurs preuves.

Christoph Casetti leur opposait qu'un prêtre n'avait le droit d'envisager un exorcisme que lorsque toute maladie était exclue. Il rejetait aussi l'étiquette d'obscurantiste moyenâgeux qu'on lui prêtait. Les exorcismes, disait-il, sont nécessaires à toute époque pour contrer les «puissances diaboliques»: Jésus déjà, soulignait-il, «guérissait et délivrait». L'exorciste de Coire disait recevoir chaque mois des dizaines de demandes de personnes qui se sentaient possédées par un esprit maléfique. Et pas seulement des fidèles du diocèse, mais aussi de nombreux croyants d'Allemagne.



Par sa décision de supprimer le poste d'exorciste, l'évêque de Coire, Joseph M. Bonnemain, se démarque aussi de ses prédécesseurs très conservateurs.

Photo Keystone

Un spécialiste salue la décision de l'évêque

Pour Georg Schmid, spécialiste en sciences religieuses, l'évêché de Coire était un «haut lieu de l'exorcisme», qui attirait tous les individus à la recherche d'un exorcisme dans l'espace germanophone. Georg Schmid dirige le centre d'information évangélique Relinfo, près de Zurich, qui conseille des personnes de toute orientation religieuse. Relinfo salue la décision de l'évêque de Coire de supprimer le poste d'exorciste officiel: «Quand des gens se sentent accablés par des esprits maléfiques et s'adressent à l'Église, ils sont nettement mieux aidés, d'après notre expérience, par un accompagnement spirituel que par des rituels d'exorcisme.»

Ces dernières années, Relinfo a reçu un nombre croissant de questions sur l'exorcisme ou les «services de délivrance», comme on nomme les activités visant à chasser les esprits maléfiques. D'après Relinfo, cette hausse est en partie due à l'arrivée de migrants issus de pays où la croyance aux esprits est répandue. Cependant, des Églises libres pente-

côtistes et charismatiques proposent également des rituels de délivrance en Suisse. Et un officier de l'Armée du Salut du canton de Zurich offre lui aussi de tels services, attirant à lui de nombreux intéressés. Dans plusieurs branches de l'islam, l'exorcisme est connu sous le nom de «ruqya», et il est également pratiqué en Suisse, note Georg Schmid. Qui mentionne, par ailleurs, le boom des offres ésotériques ou néochamaniques pour chasser les esprits du Mal des habitations.

Pas de monopole

Il n'est pas rare que les gens aient tour à tour recours aux services de différentes personnes, relate Georg Schmid: «Ce type de «parcours» ne plaide pas en faveur de l'efficacité de la pratique exorciste.» Ce qui est certain, c'est qu'en matière d'exorcisme, l'Église catholique n'a pas le monopole en Suisse. Et sous sa forme ancienne, le rituel n'est plus proposé à l'évêché de Coire. Le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg ainsi que celui de Bâle proposent en revanche toujours des services de délivrance. En Suisse romande, deux prêtres nommés par l'évêque pratiquent l'exorcisme, et à Bâle, cette charge revient à l'évêque auxiliaire émérite, Martin Gächter. Les deux diocèses insistent sur le fait qu'ils travaillent en étroite collaboration avec des psychiatres. Interviewé par le portail d'actualités «kath.ch», Martin Gächter relate qu'il commence par écouter les personnes tourmentées qui font appel à lui avant d'effectuer pour elles une prière de délivrance. En 30 ans, il n'a pratiqué qu'un seul grand exorcisme. Quinze séances ont été nécessaires pour délivrer une femme de ses démons.